



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 069-200058493-20241127-C\_20241127\_08-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20241127\_08

#### RÉVISION ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP) EXISTANTES, ET CRÉATION DE L' AP 2025-2028 PRÉFIGURATRICE

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 27 novembre 2024 à 18 h 00, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 20 novembre 2024 s'est réuni en session ordinaire à Irigny, 7 avenue de Bezange, salle Vigier sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Myriam FONTAINE, Éric PEREZ, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), François PASTRÉ (Craponne), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Christophe DARCY (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Jean-Michel ROCHE (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Aurélie GHIRARDI (Chasselay), Anis BOUAINE (Ternay), Robert PELLARINI (Meyzieu), Michèle MUREAU (Quincieux), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Nicolas BARLA (Métropole de Lyon)  
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ (Métropole de Lyon)  
Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay)  
Julien GUIGUET (Mions) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe DARCY (Irigny)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311 3-I ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C\_20240214-02 et le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Vu la délibération n° C-20240320/08 adoptant le budget primitif 2024 lors du Comité syndical du 20 mars 2024

Vu la délibération n° C\_20230322\_06 et l'autorisation de Programme et Crédit Paiement présenté en séance du Comité du 22 mars 2023 ;

Vu la délibération n° C\_20230927\_04 et l'autorisation de Programme et Crédit Paiement présentée en séance du Comité du 27 septembre 2023 ;

Vu la délibération n° C\_20231129\_02 et l'autorisation de Programme et Crédit Paiement présentée en séance du Comité du 29 novembre 2023 ;

Vu la délibération n° C\_20240214\_04 et l'autorisation de Programme et Crédit Paiement présentée en séance du Comité du 14 février 2024 ;

Vu la délibération C\_20231129\_04 du 29 novembre 2023 relative au Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;

Considérant que cette modalité de gestion dite d'AP/CP, dérogatoire au principe d'annualité budgétaire, permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ; l'équilibre budgétaire de la section d'Investissement s'appréciera donc en tenant compte des seuls crédits de paiements ;

Ce mode de gestion prévoit d'ajuster les AP lors d'une étape budgétaire, si besoin, pour tenir compte de l'évolution du programme.

Le SIGERLy porte plusieurs programmes d'investissement pour lesquels des Autorisations de Programmes (AP) millésimés ont été créées.

Par simplification administrative, il a été décidé de proposer de regrouper sur une délibération unique les Autorisations de Programmes existantes mais aussi d'ouvrir l'AP 2025-2028 préfiguratrice qui sera actualisée lors du vote du Budget primitif 2025 après le débat d'orientation budgétaire de février 2025.

Ceci afin de pouvoir lancer, autant que de besoin, les études des projets des communes.

Il vous est proposé :

- de réviser les **Autorisations de Programme 2023 et 2024 des Travaux DCR – E**

N°de l'AP	Montant des Autorisations de Programmes votées	CP Antérieurs	CP ouverts au titre de 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>N°2023- 01</b> DCR -EP  Article : <b>2315</b> Fonction : <b>512 et 514</b>	34 700 000 €	15 998 226,71 €	14 380 000 €	<b>3 300 000 €</b>	1 021 773,29 €	
<b>N°2024-01</b> DCR EP  Article : <b>2315, 238</b> Fonction <b>512 et 514</b>	23 300 000 €	0,00 €	12 600 000 €	<b>10 100 000 €</b>	300 000 €	300 000 €

- d'actualiser l'**Autorisation de Programme Baty+ Avances Remboursables pour prendre en compte les projets 2024 et la perspective des projets 2025**

N°de l'AP	Montant des Autorisations de Programmes votées	Nouveau Montant des Autorisations de Programmes	CP Antérieurs	CP ouverts au titre de 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>N°2023-02</b>  Baty + Avances remboursables  Chapitre 27 article <b>276348</b> Fonction : <b>758</b>	3 000 000 €	8 100 000 €	0,00 €	2 219 500 €	3 000 000 €	2 500 000 €	380 500 €

- et d'ouvrir la **nouvelle AP préfiguratrice 2025-2028 des Travaux DCR- EP**

N° de l'AP	Montant de l'Autorisation de Programme 2025 - 2028	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
<b>N°2025-01</b> Travaux DCR-EP Chapitre : <b>23</b> Article : <b>2315 , 238</b> Fonction : <b>512 et 514</b>	<b>10 000 000 €</b>	<b>4 000 000 €</b>	<b>5 500 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>250 000 €</b>

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

## Le Comité syndical :

**APPROUVE**, en dépenses, les modifications des AP-CP 2023 et 2024 pour les programmes EP/DCR et Baty+, vote l'ouverture de l'Autorisation de programme 2025-2028 préfiguratrice de 10 M€, qui sera actualisée au prochain comité après le débat d'orientation budgétaire prévu en février 2025 ;

**VALIDE** les échéanciers prévisionnels des crédits de paiements (CP) tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus, et susceptibles de variation selon les aléas de chantiers ou autres pouvant survenir ;

**PRÉVOIT** d'inscrire aux budget 2025 et suivants les crédits de paiements nécessaires aux dépenses sur les imputations comptables **2315, 238**, fonctions 512 et 514 et **276348** fonction 758 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président du SIGERLy à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions nationales ou européennes, auprès des partenaires et institutions concernant les projets financés par ces AP. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 43 (112 voix)

Nombre de délégués avec 8 voix : 9 (72 voix) dont 2 pouvoirs

Nombre de délégués avec 2 voix : 6 (12 voix)

Nombre de délégués avec 1 voix : 28 (28 voix) dont 3 pouvoirs

Pour : 39 (107 voix)

Contre : 1 (1 voix)

Abstention : 1 (1 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*